

18 février 2009

**Proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté de Canova *Vénus et Adonis*.**

**Préambule**

La villa La Grange a fait l'objet d'une donation en 1917 de Victor-William Favre (1843-1918) à la Ville de Genève. Depuis la mort de ce dernier, en février 1918, la Ville reçoit ses hôtes de marque dans cette maison de maître du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à ce jour, des hôtes prestigieux y ont été accueillis: S. A. le prince Sadruddin Aga Khan, Ernest Ansermet, Joseph Avenol, Charles Bonnet, Marc Chagall, Jean-Pascal Delamuraz, Ruth Dreifuss, S. M. le roi Fouad 1<sup>er</sup>, S. E. Vaclav Havel, Armin Jordan, S. E. Carlos Menem, M. le professeur Auguste Piccard, M. et M<sup>me</sup> la baronne Edmond de Rothschild, etc., alors que le public jouit du splendide parc qui a été classé monument historique en 1921.

Cette maison a été construite entre 1768 et 1773 par la famille de banquiers genevois Lullin. A partir de 1800, c'est la famille Favre qui en devient propriétaire et qui a transformé et entretenu tant la propriété que la demeure, les mettant au goût du jour.

C'est Guillaume Favre (1770-1851) qui a entrepris de doter la villa La Grange de plusieurs œuvres d'art dont le célèbre groupe sculpté *Vénus et Adonis* du réputé sculpteur néo-classique Antonio Canova.

Guillaume Favre était un érudit impliqué dans la vie politique, cofondateur de la Société de lecture, de la Société d'histoire et d'archéologie, et président de la Classe des Beaux-Arts de la Société des arts. Ami de Jean-Gabriel Eynard, il a réuni en 1825 à la Grange le comité européen d'aide aux Grecs.

Après avoir transformé les salons de la villa La Grange en style empire, il a entrepris en 1821 de lui faire ajouter une annexe basse, d'inspiration italienne, destinée à abriter la collection de quelque 15 000 livres qu'il possède. C'est la grande bibliothèque meublée et décorée dans un style empire qui demeure aujourd'hui encore un joyau du patrimoine genevois. C'est également en Italie où il séjourne régulièrement que Guillaume Favre a fait en 1820 l'acquisition du groupe sculpté de Canova dont la présente proposition traite. Cette œuvre a été placée dans cette bibliothèque depuis 1821.

**Exposé des motifs**

Ce groupe est une œuvre majeure du sculpteur: œuvre de jeunesse réalisée entre 1789 et 1794 pour le tempietto du marquis de Salsa sur la via Roma de

Naples, elle a valu à Canova sa réputation de nouveau Praxitèle. Il l'a retouchée au moment de la vente à Guillaume Favre avant qu'elle ne quitte Naples pour Genève. C'est un véritable chef-d'œuvre de la sculpture néo-classique pour lequel Canova a par ailleurs innové en proposant une iconographie tout à fait nouvelle de la thématique.

Cette œuvre se trouve depuis son retour d'une exposition à Naples en 1998 au Musée d'art et d'histoire. Elle est ainsi accessible au public dans un lieu sécurisé.

Elle est en mauvais état de conservation. Ce groupe a en effet malheureusement subi des dégradations dues notamment à plusieurs manipulations et déplacements. Les deux prêts consentis par la Ville de Genève à Venise en 1993 et à Naples en 1998 ont porté préjudice à son état de conservation. Le constat dressé par le Musée d'art et d'histoire fait état de plusieurs atteintes. Dès lors, tout nouveau déplacement est à proscrire. C'est d'ailleurs pour cette raison que toutes les demandes de prêts de ce groupe sont désormais refusées par le Conseil administratif.

Or la commission d'exécuteurs testamentaires de William Favre, composée de M<sup>me</sup> Barbara Roth et de MM. Denis Blondel et Gabriel Aubert, a fait part de son souhait, au cours d'une réunion avec des représentants de la Ville le 27 octobre 2005, de voir ce groupe revenir à la villa La Grange.

La décision a été prise de laisser le groupe au musée pour des raisons de conservation et de sécurité et pour permettre également au public de pouvoir admirer cette œuvre. Le Conseil administratif propose toutefois à votre Conseil de faire réaliser une reproduction de ce groupe qui prendrait place à l'emplacement voulu par Guillaume Favre dans la grande bibliothèque de la villa La Grange afin de donner satisfaction aux exécuteurs testamentaires et de permettre aux hôtes de la Grange d'avoir une vision complète de la construction voulue par Guillaume Favre.

S'agissant de travaux particuliers, deux groupes spécialisés de la région ont été approchés: l'un composé de trois sculpteurs expérimentés, l'autre d'un sculpteur mouleur professionnel et d'un enseignant de l'Ecole d'ingénieurs. Ils ont chacun fourni deux devis relatifs à une reproduction selon la méthode traditionnelle du moulage et une reproduction par numérisation 3D, retouches et moulage.

Le choix du musée s'est porté sur la deuxième méthode qui est maintenant adoptée par les grands musées pour reproduire les chefs-d'œuvre. La numérisation permet en effet d'éviter d'intervenir directement sur l'original et le préserve ainsi de toute atteinte.

Les devis établis en 2008 présentent un coût allant de 82 000 francs TTC pour le groupe des sculpteurs à environ 100 000 francs pour le deuxième groupe. A ce montant de 82 000 francs TTC s'ajoutent des frais de caisse estimés à 4000 francs et des frais de transport/livraison estimés à 1000 francs.

Le service gestionnaire est le Musée d'art et d'histoire. Le service bénéficiaire est le département Autorités.

La charge financière annuelle sur 87 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, s'élève à 10 460 francs.

Cet objet n'est pas inscrit au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement.

## **Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté *Vénus et Adonis* de Antonio Canova.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 87 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2018.